



Programme individualisable d'accompagnement VAE

Le présent programme est un modèle. Les phases, durées et livrables sont adaptés au parcours du Candidat.

La durée totale retenue doit correspondre à celle mentionnée au contrat et au planning.

Préambule

La validation des acquis de l'expérience permet de faire reconnaître, par un certificateur et un jury compétents, des compétences acquises au cours d'expériences en rapport direct avec la certification professionnelle ou le bloc de compétences visé.

L'accompagnement proposé par l'Organisme a une finalité méthodologique et individualisée. Il vise notamment à aider le Candidat à analyser la pertinence de son projet, à construire son parcours, à mettre en relation ses expériences avec le référentiel de la certification, à préparer son dossier de faisabilité lorsque cette étape est applicable, à élaborer son dossier de validation et à préparer la session d'évaluation ou l'entretien avec le jury.

L'accompagnement ne constitue pas une délégation de la rédaction du dossier. Le Candidat demeure l'auteur de ses productions, responsable de la sincérité des informations et des preuves communiquées, ainsi que du respect des échéances imposées par le certificateur.

La prestation est soumise à une obligation de moyens. L'Organisme ne garantit ni la recevabilité de la demande, ni la validation totale ou partielle de la certification, ni le délai de convocation ou la décision du jury, qui relèvent exclusivement du certificateur et du jury.

Portail officiel de la VAE : <https://vae.gouv.fr/>

Modalités propres au certificateur

Le dossier de faisabilité ou de recevabilité, le dossier de validation, les modalités de dépôt, les échéances, la convocation ainsi que la nature et le déroulement de la session d'évaluation ou du jury sont ceux définis et communiqués par l'Université de Montpellier Paul-Valéry.

L'Organisme informe la Candidate des éléments portés à sa connaissance et adapte l'accompagnement en conséquence, sans se substituer au certificateur ni au jury.

Entretien initial et positionnement

Un entretien initial de positionnement d'une durée de deux heures a été réalisé le 07/07/2026. Cet entretien, réalisé préalablement à la contractualisation, n'est pas facturé et n'est pas compris dans les 22 heures contractuelles.

Il a permis d'analyser le parcours, les expériences, le projet, les motivations, les contraintes et les éventuels besoins d'adaptation de la Candidate. Ses résultats ont été pris en compte dans la construction du programme individualisé.



Finalité

Accompagner le Candidat dans la construction et la réalisation d'un parcours VAE individualisé, depuis l'analyse de faisabilité jusqu'à la préparation de la session d'évaluation et, lorsque cela est inclus, au rendez-vous post-jury.

Public et prérequis

- Personne souhaitant obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP par la VAE.
- Expériences en rapport direct avec la certification ou les blocs visés.
- Respect des prérequis propres au certificateur et capacité à produire les justificatifs nécessaires.
- Accès aux outils numériques lorsque tout ou partie de l'accompagnement est réalisé à distance.

Objectifs opérationnels

- Situer son projet et comprendre les étapes de la VAE ;
- Analyser la faisabilité du projet au regard du référentiel ;
- Construire un parcours individualisé et identifier les besoins complémentaires ;
- Sélectionner et analyser des situations d'expérience significatives ;
- Formaliser les activités, responsabilités, résultats et compétences ;
- Mobiliser des preuves pertinentes, licites et anonymisées si nécessaire ;
- Rédiger et structurer le dossier de validation selon les attentes du certificateur ;
- Préparer la session d'évaluation, l'entretien ou la mise en situation ;
- Définir les suites du parcours après la décision du jury.

Déroulement indicatif

Phase	Durée indicative	Objectifs	Contenu	Méthodes et outils	Livrables / traces
1. Faisabilité et construction du parcours	2 h	Mettre en relation les expériences avec les attendus de la certification.	Étude du référentiel, vérification des prérequis, repérage des écarts, définition des étapes, calendrier, éventuelles orientations complémentaires.	Analyse documentaire, grille de correspondance, diagnostic partagé.	Parcours individualisé ; grille de faisabilité.
2. Dossier de faisabilité ou recevabilité	3 h	Préparer la demande lorsque cette étape est applicable.	Collecte des informations, identification des expériences, avis motivé de l'accompagnateur, vérification des pièces, préparation du dépôt.	Trame officielle, entretien d'explicitation, relecture de cohérence.	Dossier de faisabilité ou dossier de recevabilité prêt au dépôt.



Phase	Durée indicative	Objectifs	Contenu	Méthodes et outils	Livrables / traces
3. Analyse des expériences et des preuves	5 h	Identifier les situations significatives et démontrer les compétences.	Choix des activités, contexte, autonomie, responsabilités, méthodes, difficultés, résultats, prise de recul, sélection et anonymisation des preuves.	Entretien d'explicitation, analyse de l'activité, matrices référentiel-expérience.	Fiches d'activités ; inventaire des preuves ; matrice de couverture.
4. Rédaction du dossier de validation	5 h	Structurer une démonstration personnelle, précise et argumentée.	Méthodologie de rédaction, structuration, articulation avec le référentiel, relectures commentées, contrôle de cohérence et de complétude.	Guides, trames, retours méthodologiques, relectures ciblées.	Dossier de validation finalisé par le Candidat.
5. Préparation de la session d'évaluation	4 h	Présenter son parcours et répondre aux questions du jury.	Présentation synthétique, argumentation, questions probables, posture, gestion du temps, préparation d'une mise en situation lorsque prévue.	Simulation, jeu de rôle, débriefing, grille d'observation.	Plan de présentation ; axes de progrès ; simulation réalisée.
6. Bilan et entretien post-jury	1 h	Analyser le résultat et organiser les suites.	Bilan de l'accompagnement, analyse de la décision, validation partielle, compléments d'expérience ou de formation, nouvelle présentation éventuelle.	Entretien de bilan, plan d'action.	Bilan final ; plan de suite de parcours.

Méthodes d'accompagnement

- Entretiens individualisés et analyse partagée du besoin ;
- Questionnement d'explicitation et aide à la verbalisation ;
- Analyse de situations professionnelles, bénévoles, personnelles ou liées à un mandat ;
- Mise en relation des acquis avec le référentiel de compétences et d'évaluation ;
- Auto-positionnement, grilles d'analyse et matrices de couverture ;
- Travaux guidés entre les séances ;
- Relectures commentées centrées sur la méthode, la précision et la démonstration ;

JEREMY BARRA FRANCA EI | IN'ESS 30 avenue Pompidor 11100 Narbonne | Numéro SIRET: 88275024300033|

Numéro de déclaration d'activité: 76110235611 (auprès du préfet de région d'Occitanie)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

MAJ 06/08/2027



- Simulation de jury ou de session d'évaluation ;
- Bilan et plan d'action post-jury.

Moyens pédagogiques et techniques

- Référentiel de la certification et documentation officielle du certificateur ;
- Trame du dossier de faisabilité ou de recevabilité, lorsqu'elle est applicable ;
- Trame du dossier de validation ;
- Grilles de repérage des compétences, activités et preuves ;
- Supports méthodologiques et outils de préparation orale ;
- Visioconférence et espace documentaire sécurisé en cas de distance ;
- Assistance administrative et technique selon les coordonnées du contrat.

Suivi et évaluation

- Positionnement initial et validation du parcours individualisé ;
- Émargement ou justificatif de connexion à chaque séance ;
- Points réguliers sur l'avancement et la couverture du référentiel ;
- Évaluations formatives par relecture, questionnement et simulation ;
- Bilan final de la prestation ;
- Questionnaire de satisfaction ;
- Certificat ou attestation de réalisation mentionnant les heures effectivement réalisées.

La décision certificative relève exclusivement du jury ou du certificateur. L'accompagnement ne garantit aucun résultat de validation.

Délai d'accès

Le démarrage est prévu à l'issue du délai de rétractation applicable, après signature du contrat et sous réserve de la disponibilité des Parties et des éventuelles étapes imposées par le certificateur. Délai indicatif entre l'accord et le premier rendez-vous : 15 jours.

Accessibilité

Les besoins d'adaptation sont étudiés avec le référent handicap. Lorsque l'adaptation relève du certificateur, le Candidat est accompagné dans la formulation de sa demande, sans garantie d'acceptation par celui-ci.

Tarif

Accompagnement de 20 heures – 2500 euros net de TVA conformément à l'article 293 B du Code général des impôts